

Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HM DFF2***

*de la société H.M.W.C
enregistré(e) sous le n°2015-1146*

Vu les conclusions de l'évaluation du 17 juin 2015

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est accordé** dans les conditions d'autorisation de mise sur le marché du produit identique autorisé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Avertissement :

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France.

Informations générales sur le produit		
Nom(s) du produit	HM DFF2	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	H.M.W.C 8 IMPASSE DU VALLON 10150 MONTSUZAIN FRANCE	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	500 g/L - Diflufenican	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	DIFLANIL 500 SC
	N° AMM	2140242
Numéro d'intrant	996-2015.01	
Numéro de permis	2150223	
Fonction(s)	Herbicide	
Gamme d'usages	Professionnel	

Produit importé

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine	Échéance AMM Pays d'origine
DIFLANIL 500 SC	R-232/2014	Pologne	GLOBACHEM NV	31/12/2019

L'échéance de validité du présent permis est fixée au 31/12/2019.

Le présent permis peut être retiré ou modifié avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

31 JUIL. 2015

Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

Pour le directeur général et par délégation
La directrice générale adjointe
en charge des ressources



Caroline GARDETTE